



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2014
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Séance spéciale sur les perspectives de règlement
du conflit israélo-palestinien

Compte rendu analytique de la 365^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 octobre 2014, à 15 heures

Président : M. Seck. (Sénégal)

Sommaire

Observations liminaires du Président

Exposé sur les perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien

Dialogue

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-62726 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 15.

Observations liminaires du Président

1. Dans le cadre des activités organisées par le Comité pour célébrer l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, **le Président** a l'honneur d'accueillir M. Noam Chomsky, professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology et personnalité renommée dans le monde entier pour sa haute moralité, sa clarté intellectuelle et son courage politique. Ses travaux ont révolutionné bon nombre de disciplines, notamment la philosophie, la linguistique, les sciences cognitives et même la politique. De fait, le Comité n'aurait pas pu trouver de personne plus qualifiée pour faire un exposé sur les perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien, lequel dure depuis bien trop longtemps et menace la paix et la sécurité régionales et internationales.

2. L'exposé sera suivi d'un dialogue animé par M^{me} Amy Goodman, journaliste de renom et présentatrice du programme d'information Democracy Now!

Exposé sur les perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien

3. **M^{me} Goodman** (Animatrice) dit qu'en plus d'être une personnalité importante dans les domaines de la politique et de la linguistique, ainsi qu'un militant, M. Chomsky est aussi un homme de compassion. Il est aimé et profondément admiré par ses étudiants en linguistique. Il a en outre communiqué ses enseignements à des millions de personnes à travers le monde en écrivant plus d'une centaine de livres et prononçant d'innombrables allocutions. Par ailleurs, M. Chomsky voyage régulièrement pour évaluer directement la situation qui règne dans diverses parties du monde. Les autorités israéliennes ne lui ont pas permis d'entrer sur le Territoire palestinien occupé, mais cela ne l'a pas empêché de faire connaître ce qui s'y passe au monde entier.

4. Dans ses écrits, M. Chomsky ne se contente pas de présenter les faits ; il analyse également la façon dont les médias, particulièrement aux États-Unis d'Amérique, traitent du conflit israélo-palestinien, et dévoile une réalité différente de celle décrite par les médias. Ses écrits mettent nettement

en relief les souffrances humaines dues à la guerre, à l'oppression et à l'injustice. Il prend également au sérieux la responsabilité qui lui incombe en tant qu'intellectuel d'attirer l'attention sur la détresse des peuples opprimés partout dans le monde. M. Chomsky n'abandonne jamais une cause juste et s'attache toujours à faire en sorte que le public soit au courant de ce qui se passe réellement dans le monde, comme en Israël et en Palestine.

5. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit que bon nombre des problèmes auxquels le monde est confronté sont si épineux qu'on voit mal comment on pourrait ne serait-ce que commencer à les résoudre. Le conflit israélo-palestinien ne fait toutefois pas partie de ces problèmes. Au contraire, les grandes lignes d'une solution diplomatique sont claires depuis au moins quarante ans. Les obstacles qui s'opposent au règlement du conflit sont eux aussi assez clairs.

6. Le cadre du règlement du conflit a été défini dans un projet de résolution dont l'Égypte, la Jordanie et la République arabe syrienne ont saisi le Conseil de sécurité en janvier 1976. Le projet, qui prévoyait la création de deux États sur la base de la frontière internationalement reconnue, tout en garantissant le droit des deux États à exister dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, a fait l'objet d'un veto de la part des États-Unis. Depuis, les États-Unis continuent d'empêcher le Conseil de sécurité de prendre des mesures. Le veto le plus récent date de février 2011, date à laquelle les États-Unis ont voté contre un projet de résolution demandant à Israël de cesser de construire des colonies. Cette démarche allait à l'encontre de la politique officielle des États-Unis. À ce propos, il convient de noter que le veto non seulement empêche l'adoption d'une résolution, mais en efface aussi les traces. Il est très difficile de retrouver les textes des projets ayant fait l'objet d'un veto.

7. Malgré un vaste consensus international en faveur de la solution des deux États, Israël rejette cette solution et consacre, avec le soutien inlassable et décisif des États-Unis, d'importantes ressources au blocage de sa mise en place. L'un des principaux objectifs d'Israël est de déterminer la façon dont le conflit est perçu et interprété aux États-Unis et au sein de leur large sphère d'influence.

8. Les événements survenus à Gaza au cours des dix dernières années donnent un aperçu du caractère général de la politique menée par Israël dans cette partie du Territoire palestinien occupé. En août 2014, la plus récente attaque israélienne lancée contre Gaza a pris fin lorsque Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un cessez-le-feu. Ceci a inévitablement amené tout un chacun à s'interroger sur les perspectives d'avenir. Les mesures prises par Israël après chacun des cessez-le-feu conclus à Gaza ces dix dernières années donne des éléments de réponse. Dès qu'un cessez-le-feu était conclu, Israël ne le respectait pas, continuait de lancer des attaques contre Gaza, construisait davantage de colonies et incitait à la violence. Par contraste, le Hamas respectait le cessez-le-feu jusqu'à ce qu'une surenchère de menaces de la part d'Israël provoque une réaction, ce qui donnait lieu à une nouvelle opération de « tonte du gazon », comme disent les Israéliens, chaque épisode étant plus violent et destructeur que le précédent. De fait, les cessez-le-feu successifs réaffirmaient l'Accord réglant les déplacements et le passage, conclu en novembre 2005 à la suite de la deuxième Intifada.

9. Le moment auquel l'Accord réglant les déplacements et le passage a été conclu est important, car le mois de novembre 2005 a également été marqué par le soi-disant désengagement d'Israël de Gaza. Le retrait des colons israéliens de Gaza a été décrit comme noble initiative visant à instaurer la paix et à promouvoir le développement, mais la réalité est bien différente. Selon Dov Weisglass, le haut fonctionnaire israélien qui était chargé de la négociation et de la mise en application du cessez-le-feu, le but du désengagement était de geler le processus de paix afin d'empêcher la création d'un État palestinien et de garantir que la diplomatie soit indéfiniment rayée de l'ordre du jour. L'historienne Idith Zertal et le correspondant diplomatique Akiva Eldar, éminents spécialistes israéliens de l'occupation et coauteurs du livre *Les seigneurs de la terre*, ouvrage classique sur le projet d'implantation de colonies, ont fait remarquer que, même après le désengagement, Gaza n'avait jamais été libérée de l'emprise militaire d'Israël. Israël a laissé derrière lui une terre brûlée, des services décimés et un peuple sans présent ni avenir. Les colonies ont été détruites avec malveillance par un occupant peu éclairé qui a continué de faire usage de sa redoutable puissance

militaire pour contrôler le territoire et tuer et harceler les personnes qui y vivaient.

10. Selon les Accords d'Oslo, Gaza et la Cisjordanie forment une unité territoriale indivisible. Cela fait vingt ans que les États-Unis et Israël cherchent à séparer Gaza de la Cisjordanie, ce qui constitue une violation des Accords qu'ils ont acceptés. Ces efforts ont pour principal objectif géostratégique de bloquer l'accès de la Palestine au monde extérieur. Si l'on séparait Gaza de la Cisjordanie, l'entité autonome qui émergerait de ce dernier territoire se retrouvera coincée entre Israël d'un côté et une Jordanie hostile, alliée d'Israël, de l'autre. De plus, l'usurpation lente et graduelle par Israël de la vallée du Jourdain, qui représente environ un tiers de la Cisjordanie et renferme une grande partie de ses terres arables, donnerait lieu à un emprisonnement encore plus marqué de ce qui resterait du territoire.

11. En janvier 2006, les premières élections libres dans le monde arabe ont eu lieu en Palestine. Ces élections, qui ont été étroitement surveillées, ont donné au Hamas le contrôle du Parlement. Les États-Unis et Israël ont immédiatement décidé de punir les Palestiniens pour le « crime » qu'ils avaient commis. Un siège sévère a été mis en place et les actes de violence se sont multipliés. Comme ils l'avaient déjà fait auparavant, les États-Unis ont également commencé à organiser un coup d'État pour renverser ce gouvernement inacceptable. L'Union européenne a approuvé ces mesures, ce qui a fait peser la honte sur l'institution et l'a discréditée.

12. Un an plus tard, le Hamas a commis un crime encore plus grave en empêchant le coup d'État militaire planifié et en prenant le contrôle de Gaza. La majorité des pays d'Occident, dont les États-Unis, ont dénoncé cet acte, l'assimilant à une prise de Gaza par la force. Si cette affirmation n'était pas fausse, elle n'était pas non plus tout à fait exacte. Le Hamas a employé la force pour éviter que le Gouvernement élu ne soit violemment renversé. À la suite de la prise de pouvoir du Hamas, le nombre d'attaques dirigées contre Gaza a fortement augmenté, jusqu'à la conclusion d'un autre cessez-le-feu en janvier 2008. Les termes de ce cessez-le-feu étaient en grande partie identiques à ceux des précédents accords de cessez-le-feu et, comme par le passé, le Hamas le respectait alors qu'Israël l'enfreignait constamment. Ce scénario s'est

poursuivi jusqu'au 4 novembre 2008, date à laquelle les forces israéliennes ont lancé l'opération « Plomb durci ». Le Hamas a répondu par des tirs de roquettes lancés sur Israël, geste qui a provoqué des représailles de grande ampleur au cours desquelles bon nombre de Palestiniens ont été tués. À la fin du mois de décembre 2008, le Hamas a proposé au Gouvernement israélien de reconduire le cessez-le-feu, mais ce dernier a rejeté cette proposition. Il convient de rappeler que l'opération « Plomb durci » a été si épouvantable qu'elle a suscité une très forte réaction au sein de la communauté internationale et poussé l'ONU et des organisations non gouvernementales à créer des commissions d'enquête et à mener des investigations.

13. En janvier 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009), appelant à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu selon les termes habituels. Le cessez-le-feu a toutefois complètement pris fin en novembre 2012 à la suite d'une nouvelle opération de « tonte du gazon », laquelle s'est évidemment terminée par un autre cessez-le-feu conclu selon les termes habituels. À nouveau, selon Nathan Thrall, éminent analyste du Moyen-Orient auprès de l'International Crisis Group, Israël a reconnu que le Hamas avait respecté les termes du cessez-le-feu. Israël aurait donc dû le respecter lui aussi. Au lieu de cela, les attaques militaires sur Gaza se sont intensifiées et des restrictions plus rigoureuses sur les importations ont été imposées. Cette situation s'est poursuivie jusqu'en avril 2014, date à laquelle le Hamas et l'Autorité palestinienne ont signé un accord d'unité qui a reçu le soutien de la plus grande partie de la communauté internationale. Cet accord a provoqué la fureur d'Israël, car l'unité entre ces deux mouvements menaçait sa politique de longue date consistant à séparer Gaza et la Cisjordanie. La perspective d'un gouvernement unifié risquait également d'ôter toute validité à l'argument d'Israël selon lequel il n'était pas possible de négocier sérieusement avec une entité divisée. Israël a réagi en lançant des assauts de grande ampleur contre la Cisjordanie, ciblant principalement le Hamas, lesquelles ont fait des centaines de morts.

14. Les autorités israéliennes ont, bien sûr, trouvé un prétexte pour justifier les actes commis en Cisjordanie. Elles ont affirmé que les attaques avaient été lancées afin de secourir trois adolescents

israéliens qui avaient été enlevés d'une implantation. En vérité, elles savaient depuis le début que les adolescents avaient été tués. Elles avaient également su d'emblée qu'il était improbable que le Hamas soit impliqué, mais ont affirmé qu'elles étaient certaines que le Hamas était responsable. Les assauts lancés par Israël en Cisjordanie ont fini par pousser le Hamas à réagir, ce qui a conduit à l'attaque israélienne connue sous le nom d'opération Bordure protectrice, qui a eu lieu récemment.

15. Un cessez-le-feu a été conclu le 26 août 2014, mais celui-ci a immédiatement été suivi de la plus grande annexion de terres par Israël en trente ans. Les autorités israéliennes se sont emparées de près de 400 hectares dans la région de Goush Etzion, qui est proche de ce qu'Israël appelle le Grand Jérusalem. Le Gouvernement des États-Unis a expliqué aux dirigeants israéliens que cet acte avait nui aux efforts que déployaient les États-Unis pour protéger Israël au sein de l'Organisation des Nations Unies. De fait, les États-Unis avaient déjà formulé le même avertissement en septembre 1967, au moment où Israël venait de créer la colonie illégale de Goush Etzion. Les choses n'ont guère changé depuis lors, si ce n'est l'envergure des crimes qu'Israël continue de commettre avec le soutien inlassable des États-Unis.

16. Selon le vaste consensus international, le conflit israélo-palestinien se réglera soit par la mise en application de la solution des deux États soit par l'annexion par Israël de la Cisjordanie dans son ensemble. De fait, certains Palestiniens préfèrent cette dernière solution, car ils pensent que cela leur permettra de lutter pour leurs droits civils dans un seul État, comme les Sud-Africains se sont battus contre l'apartheid. De l'autre côté, des Israéliens critiquent la solution d'un seul État, car les non-juifs constitueraient rapidement la majorité dans ce qui était un État juif. Cependant, le scénario d'un seul État est illusoire. Même si la solution des deux États est toujours possible, le scénario le plus réaliste est qu'Israël continuera d'appliquer ses politiques actuelles en bénéficiant du soutien manifeste des États-Unis, jusqu'à ce qu'il ait transformé la Cisjordanie en un ensemble disparate de colonies illégales et de cantons palestiniens isolés. En regardant une carte, on pourrait croire à première vue qu'une grande partie de la Cisjordanie est

inoccupée. Ce n'est cependant pas le cas, la majorité du territoire inoccupé étant en fait un désert inhabitable.

17. Bien que l'annexion de la Cisjordanie ne fasse pas partie des politiques officielles d'Israël, c'est précisément ce qui se produit, et Israël procède pour ce faire exactement de la même manière que depuis un siècle : petit à petit, pour que personne ne s'en aperçoive, ou pour que les gens puissent au moins faire semblant de ne pas s'en apercevoir. Recourant à une large gamme de techniques pour exproprier les Palestiniens de Cisjordanie, Israël est parvenu à réduire la population arabe sur ce territoire, qui a été ramenée d'environ 300 000 personnes en 1967 à quelque 60 000 aujourd'hui. Les Palestiniens qui sont restés sont pratiquement emprisonnés dans leurs parcelles de territoire isolées et Israël n'a nullement l'intention d'annexer ces zones. Les analogies souvent faites avec l'Afrique du Sud prêtent à confusion. L'Afrique du Sud de l'apartheid a été forcée de soutenir sa population noire, car celle-ci constituait la main-d'œuvre du pays. Le pays a même tenté de recevoir un soutien international pour ses bantoustans. Au final, les colonies seront absorbées par Israël, ce qui fera augmenter la population juive d'Israël, étant donné que très peu de Palestiniens vivent encore dans ces zones.

18. Telle est la réalité qui se dessine au vu et au su de la communauté internationale. Il s'agit de l'alternative réaliste à une colonisation sur la base de la solution des deux États, et tout porte à croire que, tant que les États-Unis maintiendront leur appui, les choses n'évolueront pas.

Dialogue

19. **M^{me} Goodman** (Animatrice) demande quelle est la mesure la plus importante que l'ONU pourrait prendre pour régler la crise qui sévit dans le Territoire palestinien occupé.

20. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit que l'ONU ne pourrait prendre que les mesures qui seraient autorisées par les États-Unis et leurs alliés proches : le Royaume-Uni et la France. Même si ces puissances ont établi des limites strictes, l'ONU a toujours la possibilité d'agir dans le cadre des restrictions imposées. Par

exemple, la reconnaissance de l'État de Palestine constituerait un pas en avant. Près de 130 États Membres l'ont déjà fait. Encore récemment, des avancées notables à cet égard ont été enregistrées en Europe. La Suède a annoncé qu'elle reconnaîtrait l'État de Palestine, et la Chambre des communes du Royaume-Uni a approuvé une motion invitant le Gouvernement britannique à en faire autant. La France a également indiqué qu'elle pourrait reconnaître la Palestine. L'Union européenne a récemment pris une initiative importante en émettant une directive invitant ses États membres à s'abstenir de travailler avec les institutions israéliennes impliquées dans l'occupation. Aux États-Unis, plusieurs grands groupes religieux ont pris des positions similaires contre les entreprises multinationales actives sur le Territoire palestinien occupé. En bref, la mesure la plus importante que les États Membres peuvent prendre est de ne pas se rendre complices d'actes criminels.

21. **M^{me} Goodman** (Animatrice) demande quelle est la mesure la plus importante que les États-Unis pourraient prendre pour contribuer à la résolution de la question de Palestine.

22. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit que le Gouvernement des États-Unis devrait, d'abord et avant tout, respecter sa propre législation. Par exemple, la loi de Leahy empêche les États-Unis de fournir des armes à tout corps de troupe étranger qui commet régulièrement des violations des droits de l'homme. L'armée israélienne commet de graves violations des droits de l'homme et par conséquent, la fourniture d'armes à Israël par les États-Unis est contraire à cette loi. Les États-Unis devraient également révoquer l'exonération fiscale dont bénéficient les organisations ayant leur siège aux États-Unis (comme le Jewish National Fund) qui sont directement impliquées dans l'occupation israélienne et dans de graves attaques aux droits de l'homme et aux droits civils en Israël. De plus, les pays et la communauté internationale devraient faire pression sur le Gouvernement des États-Unis pour qu'il cesse d'entraver les efforts visant à parvenir à un règlement politique du conflit israélo-palestinien.

23. **M^{me} Goodman** (Animatrice) demande si la manière dont les médias des États-Unis décrivent le

conflit israélo-palestinien a évolué et si l'opinion publique américaine change à ce propos.

24. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) explique que les médias américains commencent à prendre quelque peu leurs distances vis-à-vis de l'appui quasi uniforme en faveur de l'action d'Israël. Cependant, dans l'ensemble, ils continuent de présenter Israël comme la victime et d'insister sur son droit de légitime défense. Bien que le droit de légitime défense soit universel, ni les États ni les personnes ne peuvent avoir recours à la violence au nom de celui-ci, à moins d'avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour arriver à un accord. Israël continue de faire obstacle à tous les efforts visant à régler le conflit par des moyens pacifiques et n'a donc pas le droit de se défendre par la violence. Même si des villages israéliens ont été pris pour cibles, Israël peut mettre fin aux tirs de roquettes lancés contre lui simplement en respectant le cessez-le-feu qu'il a accepté.

25. Les États-Unis ne sont pas un médiateur honnête dans le conflit. De fait, même certains négociateurs américains ont admis que leur pays agissait comme s'il était l'avocat d'Israël. Les principaux médias continuent de faire abstraction de cette vérité fondamentale. Des négociations sérieuses doivent rassembler Israël et les États-Unis d'un côté et les Palestiniens de l'autre; de plus, un tiers neutre tel que le Brésil devrait être désigné comme médiateur.

26. Même si aux États-Unis, l'opinion relative au conflit israélo-palestinien ne change pas aussi rapidement qu'en Europe, un changement considérable a lieu parmi les jeunes. L'intervenant dit qu'il n'a plus besoin d'une protection policière lorsqu'il s'exprime dans des universités des États-Unis, et ses conférences ne sont plus interrompues par ceux qui s'opposent à ses opinions. Au lieu de cela, des étudiants de tout le pays s'intéressent de plus en plus aux sujets qu'il aborde, et la solidarité avec la Palestine est devenue l'un des sujets principaux sur les campus universitaires.

27. Des initiatives notables au niveau national, éventuellement accompagnées du soutien d'institutions internationales, visant à contraindre les États-Unis à respecter leurs propres lois pourraient amener d'autres changements positifs. S'ils étaient au fait des actes de leur gouvernement, nombre d'Américains se demanderaient pourquoi ils financent des corps de

troupe qui commettent de graves violations des droits de l'homme et pourquoi ils sont contraints à payer des impôts qui servent à subventionner des organisations qui violent les droits fondamentaux de l'homme à l'étranger.

28. **M^{me} Goodman** (Animatrice) demande à M. Chomsky quels conseils il donnerait s'il écrivait un guide du lecteur sur la façon dont le *New York Times* traite les sujets d'Israël et de la Palestine, et ce qu'il pense du mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanction.

29. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit que dans un guide du lecteur, il conseillerait au public de regarder le programme d'information Democracy Now! Le mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanction dispose d'un ensemble de méthodes qui devraient être utilisées lorsqu'elles sont susceptibles de produire des résultats. Cependant, ces méthodes ne sont pas des principes, et les militants ne devraient y recourir que lorsqu'elles sont susceptibles de profiter aux victimes. Bon nombre de parties prenantes ont adopté les méthodes du mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanction afin d'exercer des pressions sur Israël. Ces méthodes ne doivent toutefois pas être confondues avec le mouvement lui-même, lequel n'a pas posé certaines questions cruciales aux yeux des militants, à savoir quelles sont les mesures qui peuvent aider les victimes d'Israël et quelles sont celles qui risquent de leur nuire. Même si le mouvement est parvenu à faire connaître les conséquences de l'occupation israélienne et à renforcer, en Occident, l'appui aux initiatives visant à mettre un terme à l'occupation, sa demande tendant à ce que l'action se poursuive jusqu'à ce qu'Israël permette aux réfugiés de Palestine d'exercer leur droit au retour a donné lieu à une réaction hostile et a été interprétée par le grand public comme un simple appel à la destruction de l'État d'Israël. Les parties prenantes ne doivent pas prendre de mesures qu'elles pensent conformes aux principes mais qui, en réalité, portent préjudice aux victimes.

30. **M. Mansour** (Observateur pour l'État de Palestine) dit que la cause palestinienne bénéficie d'un vaste soutien de la part de la communauté internationale. Il partage l'avis selon lequel le comportement d'Israël et des États-Unis a eu une influence profonde sur le peuple palestinien, mais insiste sur le fait que les Palestiniens eux-mêmes

demeurent des éléments clefs dans cette équation et que leur détermination à décider de leur propre destin et à gagner leur liberté est indéfectible. La lutte des Palestiniens est très semblable à celle des Sud-Africains contre l'apartheid. Les Palestiniens n'accepteront jamais de vivre dans des bantoustans ou sous un régime d'occupation sans fin, et ils continueront de lutter pour leur indépendance. Les initiatives prises par l'ONU, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour soutenir le désir de justice des Palestiniens sont profondément appréciées. Bien qu'Israël et ses alliés continuent de s'employer à compromettre l'unité de la Palestine et à empêcher l'instauration de la solution des deux États, les Palestiniens ont récemment formé un gouvernement de consensus national, ce qui a mis un terme à la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les tentatives israéliennes visant à faire échouer la réconciliation palestinienne n'aboutiront pas.

31. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit qu'il est à la fois émouvant et inspirant de voir un peuple lutter pour jouir de ses droits. Il est d'avis que les Palestiniens finiront par assouvir leur désir de justice.

32. **M^{me} Jebreal** (journaliste et auteure) demande à M. Chomsky quelle mesure il prendrait s'il était Président de l'Autorité palestinienne.

33. **M. Chomsky** répond qu'il est très important de mettre un terme à la division entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, et de lutter contre toute action visant à ébranler le Gouvernement d'union nationale palestinien. Toutes les mesures doivent être prises pour éviter une plus grande fragmentation et une plus grande cantonisation du Territoire palestinien occupé. Les luttes pour l'indépendance de la Palestine et du Sahara occidental, les dernières colonies au monde, méritent l'appui de la communauté internationale et doivent être dirigées par les habitants de ces pays. Dès lors, l'Autorité palestinienne occupe une place légitime à la direction des opérations dans la lutte du peuple palestinien. Il est également vital de faire connaître la question de Palestine à l'échelle internationale.

34. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) demande ce que les forces progressistes devraient faire pour

soutenir les aspirations palestiniennes, étant donné que les actuelles confiscations de terre de la part d'Israël menacent sérieusement la viabilité de la solution des deux États. Il demande également si la récente reconnaissance de l'État de Palestine par la Suède et l'adoption par la Chambre des communes du Royaume-Uni d'une motion en faveur de la reconnaissance pourraient modifier le rapport de forces au sein de la communauté internationale, ainsi qu'au Conseil de sécurité.

35. **M. Chomsky** (professeur émérite de linguistique au Massachusetts Institute of Technology) dit qu'il est d'avis que la solution des deux États est toujours possible. Si une pression nationale et internationale était exercée sur les États-Unis, cela pourrait forcer Israël à mettre fin à l'occupation. Les forces progressistes pourraient prendre nombre de mesures pour contribuer à l'instauration de la solution des deux États, qui est la meilleure solution à court terme pour résoudre le conflit. Si la violence diminuait, des liens culturels, commerciaux et autres commenceraient à se nouer, ce qui donnerait lieu à davantage d'intégration, laquelle profiterait autant aux Israéliens qu'aux Palestiniens. Ensuite, il n'y a aucune raison pour que les frontières imposées dans la région par le Royaume-Uni et la France soient considérées comme inviolables; de fait, dans d'autres parties du monde, des frontières artificielles s'affaiblissent, et cela pourrait arriver en Palestine. Un tel développement pourrait également s'avérer bénéfique dans la recherche d'une solution au problème grave et pressant des réfugiés.

36. Plus de 130 pays ont déjà reconnu l'État de Palestine. Les mesures récemment prises par certains pays européens en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine ont enfin mis un terme à l'unanimité de l'Occident sur la question de la Palestine. Ceci traduit un changement qui s'opère dans les attitudes européennes par rapport au conflit israélo-palestinien. Les mesures prises par la Suède et le Royaume-Uni pourraient favoriser d'autres initiatives positives et contribuer à donner une nouvelle impulsion à l'adoption d'une solution des deux États viable, en guise de première étape vers une résolution à long terme plus appropriée.

La séance est levée à 17 h 5.